



Stage longue durée - arrêt maladie - vacances

Par **thomas**, le **02/09/2009** à **16:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en stage dans une grande enseigne française.

Dans le cadre de mes études (5^{ème} année) je devais suivre un stage de longue durée. Je suis en stage depuis le mois de mars et devait finir fin septembre mais j'ai été reconduite jusque février 2010.

Je me posais les questions suivantes :

- dans le cadre d'un stage de longue durée quasiment un an as-t-on le droit à des vacances ? Ma convention signée est de 35 h or je fais plutôt 45 h / semaine. Je n'ai eu le droit à aucun RTT depuis le début de mon stage. Est-ce légal ?

- De plus suis-je payée si je suis en arrêt maladie ? J'ai eu une angine pendant deux jours et je n'ai pas été payée.

- De plus lors de ma reconduction de stage j'ai été nommé chef de projet et j'ai de vraies responsabilités pourtant je ne suis payée que 1000 € (indemnité de stage). Est-ce légal ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement,